

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

1

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
 Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
 Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
 Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD
 Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
 Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN, Serge THEALLIER

Conseillères suppléantes ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Marie CHALUS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**BILAN ET MODIFICATION DE L'AP-CP N° 2018-02 RELATIVE A LA
 RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DU BARRAGE D'AUBUSSON**

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est rappelé à l'assemblée qu'une autorisation de programme portant sur les travaux de rénovation et de mise aux normes du barrage d'Aubusson a été ouverte à hauteur de 1 650 000€ TTC par délibération du Conseil communautaire du 8 novembre 2018 et répartie, à titre prévisionnel, comme suit :

Années	2018	2019	2020
Crédits paiement	1 016 948	550 000	83 052

Aussi, il convient de présenter le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/18 qui fait état d'une assez faible exécution (65 540,02€) tenant compte d'un retard dans le calendrier opérationnel prévu. Les montants acquittés sur 2018 concernent des prestations d'ingénierie.

C'est pourquoi, sur la base de l'exécution financière 2018 et dans le cadre de l'enveloppe initialement ouverte au niveau de l'AP, il est proposé une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement annuels qui tient compte d'un début de mise en œuvre opérationnel du projet en milieu d'année 2019 voire en septembre 2019.

Années	2018	2019	2020	2021
Crédits paiement	65 540,02	650 000	900 000	34 459,98

Le glissement calendaire de l'opération s'accompagne de l'inscription de crédits de paiement en 2021 en lien notamment avec la garantie de parfait achèvement l'année qui suit la réception des travaux.

Il est rappelé que cette opération bénéficie de financements potentiels et/ou notifiés émanant notamment de l'Agence de l'eau, de l'Etat (contrat ruralité), du Conseil régional, et du Conseil départemental. Le besoin de financement et le solde devront être couverts par les ressources propres de l'établissement public et par l'emprunt.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan de l'autorisation de programme n° 2018-02 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.

TOTAL VOTANTS : 54

Conseillers présents : 48

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

